



Les enjeux de la participation de la société civile à la gouvernance de l'internet dans la région MENA

Mohammad Tarakiyee

*Association pour le progrès des communications (APC)
Mai 2016*

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Situation actuelle des droits de l'internet dans le monde arabe	3
2.1. Tunisie.....	4
2.2. Égypte.....	5
2.3. Jordanie.....	5
2.4. Liban.....	6
3. Espaces voués à la politique de l'internet dans la région MENA.....	7
3.1. Le FGI arabe et l'initiative d'une feuille de route régionale.....	7
3.2. Contextes locaux : Principales institutions, acteurs et cadres à niveau national.....	8
3.2.1. Tunisie.....	8
3.2.2. Égypte.....	10
3.2.3. Jordanie.....	11
3.2.4. Liban.....	12
4. Conclusion.....	13
5. Recommandations.....	14
5.1. Recommandations aux gouvernements	14
Des prises de décisions ouvertes et transparentes.....	14
Soutien des forums et des feuilles de route à niveau national et régional.....	14
Respecter les obligations en matières de droits humains.....	14
5.2. Recommandations aux OSC	14
Renforcer la collaboration inter-mouvements dans la région.....	14
Renforcer la collaboration inter-mouvements dans l'hémisphère sud.....	15
Produire davantage de savoirs	15
Une approche davantage pro-active.....	15

1. Introduction

Les dix années qui ont suivi le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) de Tunis en 2005 ont vu une évolution rapide du paysage de la gouvernance de l'internet. S'il est vrai que l'Agenda de Tunis pour la société de l'information¹ a affirmé l'engagement des pays participants à développer une société de l'information centrée sur les personnes, inclusive et orientée vers le développement, il a également prôné une approche multipartite de la gouvernance de l'internet, un modèle de gestion de l'internet qui implique toutes les parties prenantes, y compris la société civile.

Malgré la région choisie pour ce sommet, les gouvernements des pays arabes ont tardé à engager la société civile dans leurs politiques relatives à l'internet, préférant les approches exclusivement gouvernementales. Si bien qu'à niveau international, les gouvernements arabes ont tendance à laisser la gouvernance de l'internet entre les mains de l'Union internationale des télécommunications (UIT) – l'agence de l'ONU spécialisée dans les technologies de l'information et des télécommunications² – et non à des organismes multipartites.

La région se transforme cependant à grande vitesse ; le Printemps Arabe de 2011 a ravivé l'intérêt pour des politiques de l'internet issues de la société civile, les financements et le renforcement des capacités ont augmenté dans la région, ce qui a permis à la société civile de s'asseoir à la table des négociations. Le fait que le premier Forum arabe sur la gouvernance de l'internet (FGI) ait eu lieu en 2012 n'est donc pas une coïncidence ; il s'agissait du premier forum multipartite du genre dans la région.

Il n'a pourtant pas fallu longtemps pour refroidir cette poussée de démocratie et d'engagement civique ; la montée de l'instabilité et de la violence extrémiste dans la région a en effet suscité une contre-révolution et les mesures de répression vis-à-vis des libertés ont finalement ramené la région aux niveaux de l'avant 2011 si ce n'est davantage, avec un renforcement des décisions prises unilatéralement au sein des gouvernements.

Ce document de fond a pour objet d'établir un lien entre d'une part, la participation de la société civile à la gouvernance de l'internet et l'évolution des droits de l'internet dans la région et d'autre part, les stratégies de plaidoyer de la société civile, en émettant quelques recommandations. Pour ce faire, nous avons décidé de nous centrer sur la Tunisie, l'Égypte, la Jordanie et le Liban, des pays largement engagés dans les questions de politique de l'internet à niveau régional et mondial, et dont les spécificités locales donnent une bonne idée de la diversité des défis auxquels la société civile est confrontée dans la région.

2. Situation actuelle des droits de l'internet dans le monde arabe

En 2016 dans le monde arabe, les droits humains en ligne illustrent la situation des droits humains hors ligne. Pendant une brève période au début du 21^e siècle, la prolifération de l'internet et des TIC a permis de jouir d'une certaine marge de liberté dans la région. Les gouvernements, pour qui l'internet et les TIC offraient une possibilité de développement économique, ont autorisé et favorisé l'expansion des technologies.

¹Sommet mondial sur la société de l'information. (2005). *Agenda de Tunis pour la société de l'information*. <https://www.itu.int/net/wsis/docs2/tunis/off/6rev1-fr.html>

²McCarthy, K. (2014, 16 octobre). Arab States make play for greater government control of the internet. *The Register*. www.theregister.co.uk/2014/10/16/arab-states-itu-internet-control

Avec les manifestations de masse et l'augmentation de la demande pour plus de liberté et de droits au cours des dix dernières années, cette marge de liberté a permis l'épanouissement des activistes et des communautés en ligne. Les Arabes ont pu s'exprimer et s'associer de façons qui étaient souvent découragées voire réprimées autrement. Cela n'allait pas durer, les gouvernements commençaient eux-mêmes à rattraper le monde en ligne par le biais de législations, de réglementations et du déploiement de technologies leur permettant d'élargir leur contrôle de l'information et leur surveillance du monde en ligne.

Aux débuts de l'internet, le plus souvent, seuls les activistes les plus actifs étaient arrêtés pour leurs activités en ligne. Nombreux sont ceux qui sont toujours en prison, mais ils ne sont plus la cible exclusive des autorités de la région, d'autant plus que cette époque a permis à tous les citoyens de faire entendre leurs opinions politiques à un plus large public grâce aux médias sociaux. Selon une table ronde organisée par le Gulf Center for Human Rights au FGI arabe de 2015, 70% des « prisonniers d'opinion » du monde arabe sont accusés d'utilisation illégale de l'internet, et 70% d'entre eux sont poursuivis en raison de contenus dans les médias sociaux³.

Ce document vise à cerner ces enjeux à travers les cas de la Tunisie, l'Égypte, la Jordanie et le Liban, et à montrer comment la législation et son application ont affecté les droits humains en ligne dans la région.

2.1. Tunisie

En Tunisie, l'internet était largement surveillé et contrôlé jusqu'à la destitution du régime de Ben Ali en 2011. L'ère qui a suivi a été marquée par une Tunisie en passe de devenir championne de la liberté sur l'internet, avec une nouvelle constitution en 2014 qui conférait à l'accès aux TIC et la liberté d'expression un statut de droits fondamentaux ; l'application de ces principes laissant cependant largement à désirer. Beaucoup reste également à faire pour amender les lois ayant perdu leur validité, notamment la Loi 2004 relative aux TIC.

Portant sur la création de l'Agence technique des télécommunications (ATT), le décret n°2013-4506 du 6 novembre 2013 a marqué un retour à la surveillance de l'internet de la part du gouvernement⁴.

L'organisme est dirigé par Jamel Zenkri, un ancien employé de l'Agence tunisienne de l'internet (ATI), chargée de la surveillance et de la censure sous le régime de Ben Ali. Les craintes concernant l'ATT ont été confirmées en juillet 2014 lorsque des fuites ont révélé le texte final du projet de loi relatif à la cybercriminalité. Celui-ci comportait des dispositions dont les termes vagues et généraux violaient les droits de vie privée et de liberté de parole des utilisateurs. En outre, l'Article 24 prévoyait une peine d'emprisonnement de six mois et une amende de 5000 TND (2900 USD) pour toute personne utilisant « les systèmes d'information et de communications pour diffuser des contenus obscènes ou à l'encontre de la morale ». La peine est portée à trois ans de prison en cas de contenu qui « incite à l'immoralité »⁵.

³Yakzan, S. (2015, 25 décembre). The unwritten laws of the Arab Internet. *SMEX*. www.smex.org/the-unwritten-laws-of-the-arab-internet

⁴Szagal, V. (2014, 4 août). ATT and New Cybercrime Draft Law are But Snags in Tunisia's Threadbare Legislative System. *Nawaat*. <https://nawaat.org/portail/2014/08/04/att-and-new-cybercrime-draft-law-are-but-snags-in-tunisias-threadbare-legislative-system>

⁵Abrougui, A. (2014, 28 juillet). Leaked Cybercrime Law Could Undo Tunisia's Pioneer Status on Internet Rights. *Global Voices*. <https://advox.globalvoices.org/2014/07/29/leaked-cybercrime-law-could-undo-tunisias-pioneer-status-on-internet-rights>

Si la loi en est toujours au stade de projet, le climat de peur engendré par le terrorisme qui entoure encore largement la Tunisie favorise cette érosion des libertés. Le 3 juillet 2015, le gouvernement tunisien a brusquement retiré le projet de loi relatif au droit d'accès à l'information, que la société civile avait rédigé et réclamé, sans en donner les raisons. Selon le Comité pour la protection des journalistes, de nombreuses dispositions de la loi sur la cybercriminalité qui visent à lutter contre le terrorisme sont déjà couvertes dans la législation tunisienne anti-terroriste ; celui-ci a donc appelé le gouvernement à ne plus étouffer la presse et la liberté d'expression⁶.

2.2. Égypte

Si l'Égypte a connu des soulèvements sociaux similaires à ceux de la Tunisie, la situation politique y a été totalement différente. Le 3 juillet 2013 a marqué un tournant décisif avec la formation d'une coalition contre le pouvoir du président Mohamed Morsi, menée par le général-colonel de l'armée égyptienne Abdel Fattah el-Sisi. Celui-ci, pour mieux asseoir son autorité, a commencé à mener une répression sans précédent contre toute opposition.

Ainsi que l'a signalé Amnesty Internationale, l'arrestation de douzaines de personnes en raison de leurs activités en ligne a révélé cette situation sur l'internet. Un mémo du Ministère de l'intérieur égyptien, révélé en juin 2014, lançait un appel d'offres pour un système de contrôle de masse plus sophistiqué qui puisse scanner les réseaux des médias sociaux sur 26 sujets différents, notamment la diffamation de la religion, l'appel à des manifestations illégales, à des grèves et occupations, ainsi que le terrorisme et l'incitation à la violence⁷.

Après la répression de la société civile, avec l'arrestation et la disparition forcée de milliers de personnes dont de nombreux activistes, en mai 2015 le gouvernement a adopté des amendements au code criminel qui ajoutent de nouvelles sanctions contre la cybercriminalité ; les représentants du gouvernement promettant ainsi de mieux resserrer leur emprise sur les médias sociaux et les sites web⁸. En novembre 2015, l'Égypte a tenu ses premières élections parlementaires sous el-Sisi avec une faible participation des électeurs et une participation presque nulle de l'opposition. Depuis, le parlement a été convoqué avec pour première tâche d'effectuer la révision des 150 « lois d'exception » adoptées depuis l'arrivée d'el-Sisi au pouvoir. Il semble cependant peu probable qu'avec un parlement exclusivement en faveur du régime, cette instance ne serve à contrôler les pouvoirs du gouvernement.

2.3. Jordanie

La Jordanie, où l'internet n'avait pratiquement jamais connu la censure, a entamé la répression de la liberté d'expression en ligne en 2011, lorsque le gouvernement a commencé à se retourner contre les sites d'information. En août 2012, le parlement jordanien a adopté un amendement à la Loi de 1998 relative à la presse et aux publications, avec des dispositions relativement imprécises qui obligent tous

⁶Ben Said, S. (2015, 27 octobre). In Tunisia, press freedom erodes amid security fears. *Committee to Protect Journalists*. <https://www.cpj.org/reports/2015/10/in-tunisia-press-freedom-erodes-amid-security-fear.php>

⁷Amnesty International. (2014, 4 juin). Egypt's plan for mass surveillance of social media an attack on internet privacy and freedom of expression. <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2014/06/egypt-s-attack-internet-privacy-tightens-noose-freedom-expression>

⁸Shukrallah, S. (2015, 6 mai). Egypt cybercrimes law a potential threat to liberties: Activists. *Ahram Online*. english.ahram.org.eg/NewsContent/1/64/129214/Egypt/Politics-/Egypt-cybercrimes-law-a-potential-threat-to-libert.aspx

les sites web publiant des informations sur « les affaires internes ou externes du Royaume » de s'enregistrer auprès du gouvernement et de nommer des éditeurs en chef qui soient membres du syndicat des journalistes du pays – l'Association jordanienne de la presse⁹.

Un an après l'adoption de cette loi, le Service de presse et publications a commencé à appliquer cette décision à travers des réglementations arbitraires et des procédures opaques qui ont entraîné la censure de plus de 300 sites Internet. La même année, le gouvernement a publié un projet de loi relatif aux télécommunications dont les articles consolident la main-mise du gouvernement sur la censure¹⁰.

En mai 2014, les autorités ont adopté une nouvelle Loi anti-terrorisme¹¹ dont les dispositions, toujours aussi imprécises, récriminent tout acte d'expression numérique apportant un soutien aux « groupes terroristes », sans toutefois définir clairement ce qui constitue concrètement le terme « soutien » ni « terrorisme ». Des dizaines de personnes ont été poursuivies en vertu de ces lois pour le simple fait d'avoir partagé des articles de journaux dans les médias sociaux voire, dans le cas d'un activiste, pour avoir envoyé un message « dénigrant une nation amie » sur l'application de discussions populaire WhatsApp¹².

2.4. Liban

Le Liban se démarque des autres pays arabes par une plus grande liberté des médias, mais cela ne semble pas s'appliquer à l'internet. En 2010, un projet de loi relatif aux transactions en ligne a été posté sur l'internet, préoccupant les activistes face à l'importance du pouvoir octroyé à l'autorité chargée de la censure et les menaces qu'il constituait pour les investissements dans le pays et le développement du secteur des TIC. Le vote prévu a été annulé en raison de l'ampleur des manifestations de la communauté internet libanaise, puis reporté à une date indéterminée¹³.

Le gouvernement libanais a fait une seconde tentative en 2012 avec la proposition d'une loi relative à la régulation de l'internet, dont le destin a suivi la loi précédente. Voilà pourquoi au Liban, l'internet est actuellement régi par des lois obsolètes, et les décisions en la matière relèvent le plus souvent du pouvoir discrétionnaire du juge¹⁴. L'expression en ligne est ainsi régie par le code pénal, mais pas pour les journalistes qui sont du ressort de la loi relative aux publications. Cet état de faits a engendré de nombreux cas extrêmes imprévisibles, comme la condamnation du blogueur Jean Assy à deux mois de prison en juin 2014 pour diffamation et insultes envers le Président Michel Sleiman sur la plateforme de

⁹Folio, R. (2015, 19 décembre). The 2012 Amendment to Jordan's Press and Publications Law: The Jordanian Government's Stigmatization Campaign against News Websites. *Jadaliyya*. www.jadaliyya.com/pages/index/23392/the-2012-amendment-to-jordan%E2%80%99s-press-and-publicati

¹⁰Almasri, R. (2014, 10 juin). Icing the Virtual Cake: Jordan's Draft Telecom Law. *Global Voices*. <https://advox.globalvoices.org/2014/06/10/icing-the-virtual-cake-jordans-draft-telecom-law>

¹¹Almasri, R. (2014, 30 avril). Jordan's Anti-Terrorism Law: A Choice between Security or Speech. *7iber*. 7iber.com/2014/04/anti-terrorism-draft-law-a-choice-between-security-or-speech

¹²alsawt.net/%D9%88%D8%A7%D8%AA%D8%B3-%D8%A7%D8%A8-%D8%A7%D8%AD%D8%AF%D8%AB-%D8%AA%D9%87%D9%85%D8%A9-%D9%84%D9%84%D9%86%D8%A7%D8%B4%D8%B7%D9%8A%D9%86-%D9%81%D9%8A-%D8%A7%D9%84%D8%AD%D8%B1%D8%A7%D9%83-%D8%A7

¹³ Al Khatib, L. (2010, 18 juin). Lebanon: E-transactions Draft Law Postponed. *Global Voices*. <https://globalvoices.org/2010/06/18/lebanon-e-transactions-draft-law-postponed>

¹⁴Mackreath, H. (2013, 10 juin). Constraints on the internet in Lebanon. *openDemocracy*. <https://www.opendemocracy.net/helen-mackreath/constraints-on-internet-in-lebanon>

micro-blogs Twitter¹⁵. Les arrestations d'activistes pour leurs activités en ligne se sont intensifiées au cours de 2015, selon les observations de l'ONG libanaise Social Media Exchange qui a dénombré cinq cas similaires en octobre 2015¹⁶.

3. Espaces voués à la politique de l'internet dans la région MENA

Cette section a pour objectif de recenser les espaces voués à la politique de l'internet dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) et d'analyser comment la société civile et les gouvernements y participent. Les acteurs, les espaces régionaux ainsi que leurs interactions y sont examinés. Nous nous pencherons ensuite sur les contextes locaux spécifiques permettant d'examiner plus en détail les aspects juridiques, administratifs et réglementaires des politiques de l'internet et leur accessibilité pour la société civile, en tenant compte des capacités de la société civile selon le contexte précis.

3.1. Le FGI arabe et l'initiative d'une feuille de route régionale

L'unique processus régional multipartite important concernant les politiques de l'internet de la région MENA est le Forum arabe sur la gouvernance de l'internet (FGI). Le FGI arabe a été organisé sous l'égide commune de la Ligue des États arabes et de la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale (CESAO), afin de tenir leurs obligations instaurées par l'initiative d'une feuille de route régionale pour la gouvernance de l'internet dans la région arabe¹⁷. Cette feuille de route, dont le processus est mené par la CESAO, avait pour objectif de servir de ligne directrice pour les décideurs arabes sur une période de cinq ans parallèlement à la reconduction du FGI mondial en 2010, et d'offrir une plateforme aux pays arabes pour agir selon leurs perspectives à niveau mondial.

Le processus d'élaboration de la feuille de route a débuté avec une conférence de la Ligue des États arabes en mars 2010 au Caire, qui a été suivie de discussions en juillet 2010 à Damas puis de la rédaction d'un projet presque final présenté au public lors du cinquième FGI mondial qui s'est tenu à Vilnius en septembre 2010. Un groupe d'experts convoqué par la CESAO s'est réuni à Beyrouth en octobre 2010 pour travailler à la finalisation de la feuille de route. En janvier 2011, celle-ci a été présentée à la conférence de la CESAO, la Ligue des États arabes et le Conseil de ministres de la Présidence libanaise, coparrainée par la RIPE NCC et la Kuwaiti Information Technology Society.

La conférence a abouti à un document que le secrétariat de la Ligue des États arabes a présenté au Secrétariat général du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur chargé des télécommunications et des technologies de l'information¹⁸ qui a été adopté. Le processus a finalement été rendu officiel par une Résolution ministérielle de la CESAO lors de la 27^e session des ministres en mai 2012.

¹⁵www.ar.smex.org/%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B7%D8%A8%D9%88%D8%B9%D8%A7%D8%AA-%D9%84%D9%84%D8%B9%D9%82%D9%88%D8%A8%D8%A7%D8%AA-%D8%A3%D9%86%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%8F%D9%83%D9%85-%D9%88%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%8E%D9%83

¹⁶Abou Jaoude, R. (2015, 5 novembre). Freedom of Expression Regressing in Lebanon, Online and On the Ground. *SMEX*. www.smex.org/freedom-of-expression-regressing-in-lebanon-online-and-on-the-ground

¹⁷El-Sherbiny, A. (2012). *Arab Dialogue on Internet Governance - ArabDIG Initiative*. archive.igfarab.org/docs/meetings/01/Arab%20IGF%20and%20Roadmap%20MAGmeeting%20June2012%20v2.pdf

¹⁸Le Conseil des ministres arabes de l'Intérieur chargés des télécommunications et des technologies de l'information rassemble tous les membres de la Ligue de États arabes et a pour objectif la coordination des politiques de TIC et leur développement dans les pays arabes.

C'est alors l'Égypte, en réalité la NTRA, le régulateur égyptien des télécoms, qui assurait le secrétariat du FGI arabe. La NTRA a organisé la nomination et la sélection du premier groupe consultatif multipartite arabe (AMAG), selon le modèle du groupe du même nom qui conseille la procédure du FGI mondial. Le premier AMAG comportait 31 membres, dont 12 de gouvernements et six de la société civile¹⁹.

Le premier FGI arabe a eu lieu au Koweït du 9 au 11 octobre 2012, organisé par la Kuwait Information Technology Society (KITS), avec la présence d'environ 290 participants de 16 pays différents, dont une majorité de la région arabe²⁰. La seconde édition s'est tenue à Alger en 2013, suivie de la troisième et de la quatrième édition en 2014 et 2015, toutes les deux au Liban.

La société civile a considéré le FGI arabe comme un espace ouvert au débat constructif, mais aussi comme une opportunité manquée de rassembler les diverses parties prenantes. Les deux premières éditions du FGI arabe ont été critiquées pour être tenues dans des pays imposant des restrictions de l'activité de la société civile. Lors de la troisième édition, APC et 40 autres OSC, activistes, universitaires, technologues et militants des droits humains ont lu une intervention commune pour montrer leur préoccupation quant à l'avenir de l'internet et de son rôle pour le développement économique et social dans un contexte de violation des droits humains sur l'internet dans le monde arabe²¹.

La quatrième édition du FGI arabe s'est à nouveau tenue à Beyrouth. Cela a été le signe d'une baisse d'intérêt de la part des gouvernements de la région à poursuivre l'initiative de la feuille de route et continuer à considérer le forum comme un espace de débat régional sur la gouvernance de l'internet. Par contre, ce FGI a permis à la société civile d'organiser des ateliers sur les droits de l'internet et de réaliser des débats constructifs sur ces sujets. Le Forum s'est enrichi des initiatives telles que l'IGMENA²², l'École du Moyen-Orient et des pays adjacents sur la gouvernance de l'internet (la MEAC-SIG) et le camp MENA sur les politiques de l'internet, qui ont renforcé la capacité d'engagement de la société civile au processus.

3.2. Contextes locaux : Principales institutions, acteurs et cadres à niveau national

3.2.1. Tunisie

La Tunisie, pays qui a traversé une révolution pour réaliser sa transition vers la démocratie, a l'avantage de connaître la société civile depuis longtemps. La meilleure preuve en est l'attribution en 2015 du prix Nobel de la paix au quartette du dialogue national tunisien représentant la société civile et les syndicats²³. Cependant, malgré le nombre et l'activité des organisations de la société civile en Tunisie, dont la situation est bien meilleure que dans la plupart des pays de la région, l'une des faiblesses, toute relative,

¹⁹wsms1.intgovforum.org/sites/default/files/06%20Nov%202012%20IGF%20Arab%20IGF%20Cooperation.doc

²⁰RIPE NCC. (2012, 17 octobre). RIPE NCC Participates in First Arab IGF. <https://www.ripe.net/publications/news/announcements/ripe-ncc-participates-in-first-arab-igf>

²¹Taher, M. (2014, 27 novembre). Civil Society Groups Issue Statement at the Arab IGF. *SMEX*. www.smex.org/statement-from-participants-of-arabigf

²²igmena.org/home

²³United States Institute of Peace. (2015, 9 octobre). Tunisia's Nobel Peace Prize Highlights the Role of Civil Society. www.usip.org/publications/2015/10/09/tunisia-s-nobel-peace-prize-highlights-the-role-of-civil-society

est leur manque d'engagement politique, puisque la plupart d'entre elles travaille pour l'éducation, la charité ou des événements culturels²⁴.

L'Assemblée nationale constituante (ANC), l'organisme responsable de la législation et de la rédaction d'une nouvelle constitution, a été élu en 2011. Immédiatement après sa formation, l'ANC a cherché à inclure la société civile dans le processus législatif en créant un bureau d'information de la société civile. Celle-ci a ainsi été invitée à participer à divers débats publics, et à apporter sa contribution auprès des comités de rédaction de la nouvelle constitution²⁵. Il en a résulté l'adoption en 2014 d'une constitution très progressiste, qui consacre le droit de libre expression, le droit de l'accès aux réseaux d'information et de communication, et le droit au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles, interdisant toute censure préalable.

Malgré la bonne disposition de la Tunisie à permettre à la société civile de participer à certains aspects de la gouvernance de l'internet, aucun processus formel n'existe pour le moment pour impliquer la société civile dans la gouvernance de l'internet. La Tunisie post-révolutionnaire a prôné la liberté sur l'internet dans pléthore de débats et de forums multipartites²⁶. Elle a organisé le premier FGI national de la région, puis la Conférence Freedom Online dans le cadre de ses engagements pour s'unir à la Coalition sur la liberté en ligne. Elle est l'unique pays arabe à en faire autant. La société civile critique toutefois ces activités dans le sens où elles ne mènent vers aucune réforme sérieuse de la gouvernance de l'internet en Tunisie et à aucune participation concrète de la société civile dans la prise de décision²⁷.

En outre, il semblerait que ces efforts s'affaiblissent, au vu de l'absence de la Tunisie lors de la Conférence 2015 de la liberté en ligne et du report du FGI national. Autre initiative critiquée, la tentative du gouvernement d'instaurer un conseil stratégique de l'économie numérique sans y inclure la société civile, le considérant plus comme un partenariat public-privé que comme une approche multipartite²⁸. Le Ministère des télécommunications a répondu aux objections en ajoutant un siège au conseil pour un représentant de la société civile²⁹.

En juillet 2015, l'IGMENA, la section tunisienne d'Internet Society, Article 19 Tunisie et Iwatch, en partenariat avec l'Institut de la presse et des sciences de l'information, Tunisie Tec4Dev et l'Instance nationale des télécommunications, ont annoncé la formation d'une initiative appelée Alliance Article 32, pour favoriser la promotion du droit de l'accès aux réseaux d'information et de communication. L'annonce de cette initiative a eu lieu lors d'une conférence nationale où participaient des députés de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), des représentants du gouvernement et du secteur privé, des

²⁴Mejdi, I. (2016, 1 février). Tunisia: a booming civil society, a fragile democracy, and endless challenges ahead. *Nawaat*. <https://nawaat.org/portail/2016/02/01/tunisia-a-booming-civil-society-a-fragile-democracy-and-endless-challenges-ahead>

²⁵Fondation Jasmin. (2014, 4 mars). An Interview with Badreddine Abdelkefi: The Role of Civil Society in Drafting the New Constitution. www.jasmine-foundation.org/en/?p=903

²⁶Abrougui, A. (2013, 13 février). Tunisia Embraces Internet Freedom. *SMEX*. www.smex.org/tunisia-embraces-internet-freedom

²⁷Ben Youssef, D. (2014, 2 septembre). Tunisia Fails to Implement its Multistakeholders IG Model. *IGMENA*. igmena.org/Tunisia-IG-Model

²⁸Ben Youssef, D. (2015, 28 mai). Tunisia: Quand les lobbies s'emparent du Plan National Stratégique et du secteur des TICs. *Nawaat*. <https://nawaat.org/portail/2015/05/27/tunisie-quand-les-lobbies-semparent-du-plan-national-strategique-et-du-secteur-des-tics/>

²⁹Ben Youssef, D. (2015, 26 septembre). Tunisie : l'économie numérique se fait un lifting. *Nawaat*. <https://nawaat.org/portail/2015/09/26/tunisie-leconomie-numerique-se-fait-un-lifting>

universitaires, des membres d'organisations locales et étrangères de médias, des représentants d'ONG, des membres de la société civile et des activistes de l'internet³⁰.

3.2.2. Égypte

Pays arabe le plus peuplé, l'Égypte a toujours hébergé le plus grand nombre d'organisations de la société civile de la région malgré des lois extrêmement restrictives en matière de liberté d'assemblée³¹. Pourtant, en août 2014, le gouvernement égyptien a donné aux ONG un délai de trois mois pour renouveler leur inscription au registre conformément à la Loi 2002 très répressive en matière d'associations³². De nombreuses ONG indépendantes ont dû soit arrêter leurs activités, soit partir à l'étranger.

Suite à la révolution de 2011, la société civile égyptienne a commencé à s'engager dans plusieurs projets de loi, notamment un amendement à la loi des télécoms pour empêcher tout court-circuitage de l'internet comme cela avait été le cas pendant cinq jours sous la présidence de Hosni Mubarak³³. À cette occasion, la société civile a réussi à empêcher le « lifting d'un amendement » qui aurait permis au gouvernement de conserver sa main-mise sur les télécoms, et à sensibiliser le public aux questions de criminalisation du chiffrement, l'accès au spectre radio, le droit au réseautage pour favoriser la liberté de parole, et le manque de vision indépendante en matière de télécommunications.

Entre 2011 et 2012, le chercheur égyptien en droits humains Amr Gharbeia a coordonné un groupe d'acteurs de la société civile pour rédiger un projet de loi relatif à la liberté de l'information, avant de le présenter au Parlement comme une alternative à sa proposition. Cette forme de plaidoyer s'est brusquement arrêtée lorsque la Cour suprême a décidé de dissoudre le Parlement en juin 2012, mais la société civile a finalement tout de même réussi à bloquer la promulgation de la loi³⁴.

En ce qui concerne les institutions gouvernementales, ce sont le Ministère des technologies de l'information et des communications (MTIC) et le Ministère de l'intérieur qui établissent le plan d'action et les politiques en matière de TIC pour l'Égypte. Le MTIC a collaboré à plusieurs reprises avec des acteurs de la société civile, notamment lors de l'initiative pour les logiciels libres Open Egypt.

L'Autorité nationale de régulation des télécommunications (National Telecommunications Regulatory Authority – NTRA) instaurée en 2003 par la Loi sur les télécommunications, est chargée de réguler les télécommunications en Égypte. Si son rôle est celui d'un « arbitre prudent entre l'État, les entreprises et le consommateur »³⁵, la NTRA est dirigée par un conseil composé d'une majorité d'entités gouvernementales, avec quelques experts et « personnalités publiques », mais aucun représentant de la société civile n'y participe.

³⁰IGMENA. (2015, 15 December). Pre-Event Maharat Foundation - Multi-stakeholders in Internet Governance. www.igmena.org/index.php?p=524

³¹Mikhail, A. (2014, 6 octobre). The obliteration of civil society in Egypt. *openDemocracy*. <https://www.opendemocracy.net/arab-awakening/amira-mikhail/obliteration-of-civil-society-in-egypt>

³²Human Rights Watch. (2014, 30 août). Egypt: Dissolution Ultimatum for Independent Groups. <https://www.hrw.org/news/2014/08/30/egypt-dissolution-ultimatum-independent-groups>

³³Glanz, J., & Markoff, J. (2011, 16 février). Egypt Leaders Found 'Off' Switch for Internet. *The New York Times*. www.nytimes.com/2011/02/16/technology/16internet.html?_r=2&hp=&pagewanted=all

³⁴Entretien par courriel avec Amr Gharbeia, 4 mars 2016.

³⁵www.tra.gov.eg/en/SitePages/default.aspx

En fait, la NTRA n'accepte qu'un seul représentant d'ONG au sein de son Comité de représentants du secteur des TIC, et ne considère la société civile que comme un secteur de l'industrie et non comme une partie prenante à part entière. Cela se reflète dans la Stratégie 2020 relative aux TIC du MTIC, qui ne prend en compte comme parties prenantes que les entreprises et les consommateurs dans son plan d'action pour la législation de l'internet dans le pays³⁶.

En décembre 2013, les activistes ont entamé la campagne « #InternetRevolution » pour protester contre les prix élevés et la mauvaise qualité des services offerts par les fournisseurs de service internet (FSI). En quelques mois, des milliers de personnes ont rejoint la campagne, si bien que la NTRA a rencontré les FSI afin de « discuter de la qualité de leurs services et de méthodes pour améliorer leur efficacité à moyen et long terme »³⁷.

Cela n'a cependant pas changé grand chose, et la campagne continue toujours deux ans après, avec près d'un million de sympathisants en ligne. Des projets récents de manifestation ont dû être abandonnés après le refus arbitraire de la part des autorités à autoriser la manifestation du groupe³⁸.

3.2.3. Jordanie

N'ayant levé l'interdiction de toute activité politique qu'en 1989, la Jordanie a une tradition de société civile modeste, jeune et fragile. Plus récemment, en 2009, la Jordanie a modifié la loi qui régule les organisations non-gouvernementales, facilitant ainsi l'inscription des groupes mais au prix d'une plus grande interférence des autorités dans leur travail, avec notamment une nouvelle clause qui exige l'approbation du ministère pour tout financement étranger³⁹.

La Jordanie a été le premier pays arabe à s'engager dans le Partenariat pour un gouvernement ouvert, ce qui a ouvert la voie à une amélioration de la transparence et de l'accès à l'information. À niveau législatif, la société civile a obtenu l'accès aux projets de loi pendant une période de consultation publique avant que toute loi ne soit soumise à débat parlementaire. S'il est vrai que le gouvernement n'a pas l'obligation d'agir selon les observations du public et que les lois restreignant les assemblées limitent la capacité de la société civile à réagir à ces projets de loi, de plus en plus de débats ont pu être menés dans le pays sur la récente législation relative à l'internet.

En dehors des consultations publiques sur la législation, il n'existe pas en Jordanie de processus formel pour que la société civile participe à la gouvernance de l'internet. Le Ministère des TIC (MTIC), principal organisme responsable de la mise en place du plan d'action relatif aux TIC et de sa législation, a lui aussi réalisé des consultations publiques pour ses projets de loi relatifs aux télécommunications et à la cybercriminalité. Deux organismes régulateurs sont chargés d'appliquer les politiques décidées par le Ministère des TIC, la Commission de régulation des télécoms et le Centre national des technologies de l'information.

³⁶www.mcit.gov.eg/Upcont/Documents/MCIT-English-general-24-11-2014.pdf

³⁷Ayoub, J. (2014, 6 mars). #InternetRevolution: For a Better Internet in Egypt. SMEX. www.smex.org/internetrevolution-for-a-better-internet-in-egypt

³⁸<https://www.facebook.com/Internet.Revolution.Egypt>

³⁹Human Rights Watch. (2012, 1 août). Jordan: Government Clamps Down on Civil Society. <https://www.hrw.org/news/2012/08/01/jordan-government-clamps-down-civil-society>

Si le Centre national est une agence purement gouvernementale qui gère les ressources publiques liées aux TIC, la Commission a quant à elle été conçue comme un organisme indépendant. Une indépendance toute relative, puisque son budget, ses politiques, son président et son conseil d'administration sont désignés par le gouvernement. De plus, il est à noter que les deux derniers présidents de la Commission de régulation et les deux derniers directeurs généraux du Centre national des TI provenaient d'un milieu militaire, et que l'armée possède sa propre infrastructure privée de télécommunications, également utilisée comme dorsale pour les télécommunications du Royaume⁴⁰.

3.2.4. Liban

La société civile du Liban est une communauté dynamique. La Loi relative aux associations offre un cadre favorable à l'épanouissement des OSC et des activités politiques, sociales et économiques. Les manifestations de masse de 2005, déclenchées suite à l'assassinat d'un ancien premier ministre, ont ouvert la voie à une résurgence des mouvements sociaux, si bien que le Liban se targue aujourd'hui d'avoir des milliers d'OSC récemment créées⁴¹.

Cependant, la consécration du sectarisme et de la polarisation, la corruption latente et la situation d'insécurité dans le pays entravent l'engagement des OSC dans de véritables débats de politiques et limitent leur capacité à mobiliser tant les ressources que les gens pour réaliser leur mission. Les activistes sont régulièrement harcelés, menacés, parfois même attaqués physiquement. Sans président durant de longues périodes suite à une impasse politique, le parlement a voté en 2014 d'élargir son propre mandat jusqu'en 2017, annulant ainsi les élections prévues en 2015.

Au Liban, les politiques relatives à l'internet sont du ressort du Ministère des télécommunications. La FSI publique Ogero contrôle l'infrastructure de communications du pays, y compris ses liens avec l'internet mondial. Un tel monopole, ajouté aux allégations de corruption, a eu pour résultat une croissance extrêmement lente de l'infrastructure au Liban⁴². C'est sur cette question que les activistes de l'internet du pays se sont centrés au début des années 2010.

Les campagnes comme Ontonet (« ontor » signifie « attendre » en arabe) et Open the Tap ont fait pression sur le ministère pour qu'il s'occupe de ce problème et fasse la promesse d'une amélioration du débit de l'internet et d'une baisse des coûts⁴³. C'est en effet le gouvernement qui fixe les prix de l'internet en fonction du débit, et à chaque fois qu'il veut les baisser, il doit émettre un décret⁴⁴.

En juin 2014, le Liban a créé le Centre libanais pour l'internet, un organisme indépendant avec une structure de gouvernance multipartite, financé par l'acquisition du registre de nom de domaine du pays. Le centre a été inauguré par le Ministre libanais du commerce et de l'économie et le président de l'Icann, Fadi Chehade, originaire du Liban. Considéré le plus souvent comme un développement positif, tout du

⁴⁰Tomaira, R. V. (2008). *Legacy of a Rentier State: Reforming Jordan's Water, Energy, and Telecommunications Sectors*. Berkeley: University of California.

⁴¹Civil Society Facility South. (2015). *Mapping Civil Society Organizations in Lebanon*. eeas.europa.eu/delegations/lebanon/documents/news/20150416_2_en.pdf

⁴²Johnson, H. (2011, 13 octobre). Lebanon web suffers from 'world's slowest connection'. *BBC*. www.bbc.com/news/business-15273510

⁴³Social Media Exchange. (2011, 8 juillet). Broadband in Lebanon: No Longer a "Pipe" Dream? www.smex.org/broadband-in-lebanon-no-longer-a-pipe-dream

⁴⁴Murray, L. (2015, 8 avril). Four reasons Lebanon's internet is so slow. *Executive*. www.executive-magazine.com/economics-policy/four-reasons-lebanons-internet-is-so-slow

moins symbolique, le Centre est voué selon Chehade à devenir une véritable vitrine de l'initiative multipartite dans la région et dans le monde⁴⁵.

Le Bureau de la cybercriminalité et de la propriété intellectuelle a été créé en 2005 dans le cadre des Forces de sécurité internes du Liban. Les activistes se sont montrés préoccupés par la légalité du protocole de constitution du bureau, ses liens suspects avec des financements étrangers⁴⁶ et son mandat de régulation de l'expression en ligne qui l'amène à interroger régulièrement les activistes et à les harceler pour qu'ils s'abstiennent de parler de certaines personnes et notamment des personnalités politiques. Certains appellent ce Bureau le « bureau libanais de répression »⁴⁷.

Si ce bureau est censé uniquement faire appliquer la loi, il ne s'est pas empêché de participer aux espaces pour les politiques de l'internet. Le Commandant Suzanne al-Hajj, chef du bureau, a participé activement au troisième FGI arabe et a également siégé au MAG arabe. Hajj a également plaidé pour que le Liban signe plus de traités internationaux de régulation de l'internet, revendiquant un renforcement de son mandat⁴⁸.

4. Conclusion

D'un pays à l'autre, la société civile orientée vers les droits humains fait face à des réalités très différentes pour participer aux politiques de l'internet. Pourtant, les enjeux sont partout très similaires, avec le suivi des violations des droits de l'internet, les pressions pour protéger les activistes poursuivis pour avoir joui des libertés de l'internet, et le plaidoyer pour l'amélioration des lois.

Malgré les avancées positives en Tunisie pour consacrer les droits humains en ligne en lois, la plupart des nouvelles réglementations instaurées dans la région sont largement restrictives et enfreignent les normes internationales des droits humains, notamment en matière de liberté d'expression et de respect de la vie privée. En Égypte l'état des droits humains en ligne se détériore à un rythme alarmant. La Jordanie a suivi une approche nuancée des droits humains en ligne, avec une tendance générale allant vers une plus grande formalisation de la répression et du contrôle de l'internet. Par contre, le Liban a généralisé un contrôle plus informel de l'internet, et les tentatives du gouvernement à introduire la censure se sont soldées par un échec suite aux protestations de la société civile.

Le soutien initial de la Ligue des États arabes et de la CESA, appuyé par d'autres organisations régionales et mondiales de l'internet, a donné un nouvel élan à l'effort régional en matière de gouvernance de l'internet, mais il semble y avoir une stagnation depuis les deux dernières années et les acteurs de la société civile n'ont pas réussi à y participer de manière significative.

À niveau local, plusieurs pays ont suivi d'intéressants modèles de consultation multipartites, de débats et même de prise de décision. Il s'agit néanmoins d'exceptions. La gouvernance de l'internet dans la région demeure largement opaque, convenue et non démocratique. En Tunisie, la société civile a de grandes chances d'être entendue, mais le gouvernement a tout fait pour ouvrir les processus de prise de décision

⁴⁵Berytech. (2014, 20 juin). Launch of the Lebanese Internet Center (LINC). berytch.org/launch-of-the-lebanese-internet-center-linc

⁴⁶Frangieh, G. (2014, 27 février). Lebanon's Cybercrime Bureau: A License to Censor? *The Legal Agenda*. english.legal-agenda.com/article.php?id=590&lang=en

⁴⁷Qasqas, O. (2015, 21 janvier). Fighting cybercrime in Lebanon. *The New Arab*. <https://www.alaraby.co.uk/english/features/2015/1/21/fighting-cybercrime-in-lebanon>

⁴⁸Ibid.

à d'autres parties prenantes. En Égypte, la place toujours plus réduite de la société civile dans son ensemble est devenue une grande préoccupation pour l'internet libre et ouvert dans la région.

L'engagement de la société civile en Jordanie est vital pour le processus de réformes, mais les avancées en ce sens ont souvent été lentes et ont dû composer avec bien trop de contretemps. La complexité politique au Liban entrave sévèrement une société civile pourtant active et dynamique, et toutes les tentatives de réforme des espaces de politique d'internet sont pratiquement vouées à l'échec.

5. Recommandations

5.1. Recommandations aux gouvernements

Des prises de décisions ouvertes et transparentes

Les gouvernements doivent ouvrir leurs processus de gouvernance de l'internet à d'autres parties prenantes, comme le recommande l'Agenda de Tunis. Seule la participation de l'université, de la communauté technique et de la société civile permettra d'améliorer la gouvernance de l'internet dans la région, en la centrant sur les personnes et la fondant sur des données factuelles. Il convient de soutenir et d'analyser les quelques expériences multipartites en cours, et d'en utiliser les apprentissages dans les pratiques ultérieures et la réforme des structures actuelles de gouvernance.

Soutien des forums et des feuilles de route à niveau national et régional

Le FGI arabe et l'initiative de feuille de route sont les uniques espaces régionaux en matière de gouvernance de l'internet. Les gouvernements devraient continuer à soutenir ces processus, et à permettre à la société civile d'y participer activement en offrant d'héberger le forum et en favorisant des processus pro-actifs de formation de la société civile pour qu'elle puisse participer et s'impliquer dans les forums. Il s'agit en outre d'offrir les ressources nécessaires à la mise en place de forums multipartites de TIC régionaux et d'apporter un soutien à ceux qui existent déjà.

Respecter les obligations en matières de droits humains

Les gouvernements, garants des droits humains, ont l'obligation de respecter et de protéger ces droits. Ni les modèles multipartites ni la mobilisation des citoyens ne pourront fonctionner si les droits de libre expression et de libre association sont restreints. Au-delà de la non-ingérence dans ces droits, les gouvernements ont l'obligation de favoriser la jouissance de ces droits à travers la formation des capacités et les possibilités données à la société civile de s'engager de façon significative aux processus publics de politiques.

5.2. Recommandations aux OSC

Renforcer la collaboration inter-mouvements dans la région

Les OSC de la région engagées dans la question des politiques de l'internet devraient sensibiliser la société civile dans son ensemble et les groupes œuvrant pour la justice sociale aux enjeux en la matière. Les OSC pour les droits numériques devraient également impliquer plus particulièrement les mouvements qui luttent pour les droits économiques, culturels et sociaux, en leur expliquant comme ces droits se

manifestent en ligne, pour suivre une approche plus globale qui permette de suppléer aux efforts actuels pour réduire les droits civils et politiques en ligne. Une telle approche globale des droits humains garantira le développement équitable des droits dans la région.

Renforcer la collaboration inter-mouvements dans l'hémisphère sud

La région continue à manquer d'infrastructures, à avoir des politiques peu développées, des installations opaques et obsolètes, et de mauvaises législations. Les OSC de la région devraient observer les efforts entrepris par les organisations de toute l'hémisphère sud pour résoudre ces difficultés, analyser les tentatives réussies ou avortées pour inclure la société civile dans la gouvernance de l'internet. Ces expériences peuvent en effet s'avérer tout à fait pertinentes, notamment dans les pays en pleine transition démocratique et qui réforment leur système politique.

Produire davantage de savoirs

Les études et analyses d'origine locale sont insuffisantes dans la région ; le manque de transparence et les difficultés d'accès à l'information publique dus aux gouvernements, le manque de capacités dans la région pour effectuer ces analyses et le faible niveau de coopération entre les OSC et les chercheurs sont donc des enjeux importants. Les OSC devraient renforcer leurs capacités pour effectuer ces études et ces analyses, et établir des relations avec l'université, le gouvernement, les institutions médiatiques et d'autres OSC de la région ou d'autres pays pour combler les lacunes au niveau des connaissances.

Une approche davantage pro-active

Les OSC des droits humains de la région semblent suivre une approche réactive dans leur plaidoyer pour les droits numériques. Il est effectivement important de s'occuper des violations des droits et des menaces envers l'internet libre et ouvert, mais les OSC devraient également mettre en place des stratégies et des idées nouvelles pour le plaidoyer des droits numériques, être plus pro-actives pour introduire leurs idées au programme des gouvernements, si elles veulent dépasser le statut quo et favoriser un environnement plus propice aux droits. Il pourrait s'avérer utile de mettre en place des plateformes inter-régionales pour la collaboration et le plaidoyer.